

RELEVÉ DE DÉCISIONS

COMITÉ DE DIRECTION réunion en visio- conférence

25 Août 2023

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Participants :

Membres élus :

Mesdames Christine AUBERE, Joëlle MONLOUIS, Marie-Christine TERRONI, Ghislaine YESLI KERRAD

Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Philippe COUCHOUX, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Christian PORNIN, Daniel VOISIN

Membres de droit :

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de SEINE-ET-MARNE), Jean-Pierre MEURILLON (Président du District des YVELINES), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Ahmed HADEF (Président du District de la Seine-Saint-Denis), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'Essonne)

Excusés :

Messieurs Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE, Paolo DE CARVALHO, François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Claude DELFORGE (Président du District du VAL-D'OISE)

Assistent :

Mesdames Florence DUC (DGA), Sophie GERMAIN (DG)

Monsieur Hugues DEFREL (Président de la Commission Régional en Arbitrage)

SITUATION DU FC POISSY – AFFILIATION N°564690

Le Comité,

Pris connaissance du jugement du Tribunal Judiciaire de Versailles en date du 4 août 2023 prononçant la liquidation judiciaire de l'AS Poissy,

Pris connaissance de la décision du COMEX en date du 10 août tirant les conséquences (i) de la liquidation de l'AS Poissy et (ii) de la demande du FC Poissy de bénéficier des droits sportifs de l'AS Poissy,

Considérant que le COMEX, en application des dispositions de l'article 234 des RG de la FFF, a décidé d'affecter les droits sportifs de l'AS Poissy au bénéfice du FC Poissy tels qu'acquis à l'issue de la saison 2022/2023 pour les équipes de jeunes et de féminines,

Considérant que pour ce qui concerne les équipes Seniors masculines le COMEX a entendu laisser entière liberté à la Ligue pour fixer leur intégration dans les championnats régionaux et départementaux avec toutefois interdiction de placer l'équipe 1 Senior au-dessus du R3,

Décide, à la majorité des voix moins une abstention :

- **D'intégrer l'équipe 1 Seniors DAM du FC Poissy en division supérieure de District – Départemental 1 SENIORS DAM (D1) et de laisser toute liberté au District des Yvelines pour fixer l'intégration des équipes réserves dans les divisions inférieures ;**
- **D'intégrer l'équipe Seniors CDM du FC Poissy en division supérieure de District – Départemental 1 SENIORS CDM (D1).**

Demande à la Commission d'Organisation des Compétitions de bien vouloir tirer les conséquences de la décision du COMEX et de la disparition des équipes 1 et 2 de l'AS Poissy respectivement de la poule A/R1 et de la poule D/R2 du championnat régional SENIORS DAM ;

Demande à la Commission d'Organisation des Compétitions de bien vouloir tirer les conséquences de la présente décision quant à la suppression de l'équipe de l'AS Poissy de la poule A/R3 du championnat régional SENIORS CDM.

Invite le club du FC Poissy à prendre attache dans les meilleurs délais avec la Commission Régionale Prévention Médiation Education (CRPME) Pôle 2 – Accompagnement des clubs – afin de se faire accompagner au mieux dans toutes les démarches nécessaires à la vie d'un club au sein de nos instances.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Ahmed BOUAJAJ